



Les cendres chaudes

Voici quelques rappels sur la disposition des cendres :

- Utiliser une poubelle en métal avec un couvercle pour les ramasser, à la pelle. Éviter l'aspirateur;
- Les laisser refroidir de 24 h à 48 h avant de les manipuler;
- Si vous rajoutez des cendres dans la poubelle en métal, le délai d'attente doit recommencer à zéro;
- Placer la poubelle à l'extérieur, à 1 mètre de distance minimum de tout matériel combustible ou de la résidence;
- Attendre minimalement 7 jours avant de les disperser; ***
- Entreposer seulement le bois nécessaire pour 1 ou 2 utilisations maximum. Le restant devrait être gardé à distance ou à l'extérieur.

***** Il est interdit de jeter les cendres dans les bacs verts, bruns ou noirs.**

Lorsque les cendres sont refroidies, les disperser sur les terrains gazonnés, dans les plates-bandes et le long des haies ou simplement sur une partie du terrain où il y a moins de circulation.

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains
Marie-Eve Leduc, T.P.I.
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127
prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca

